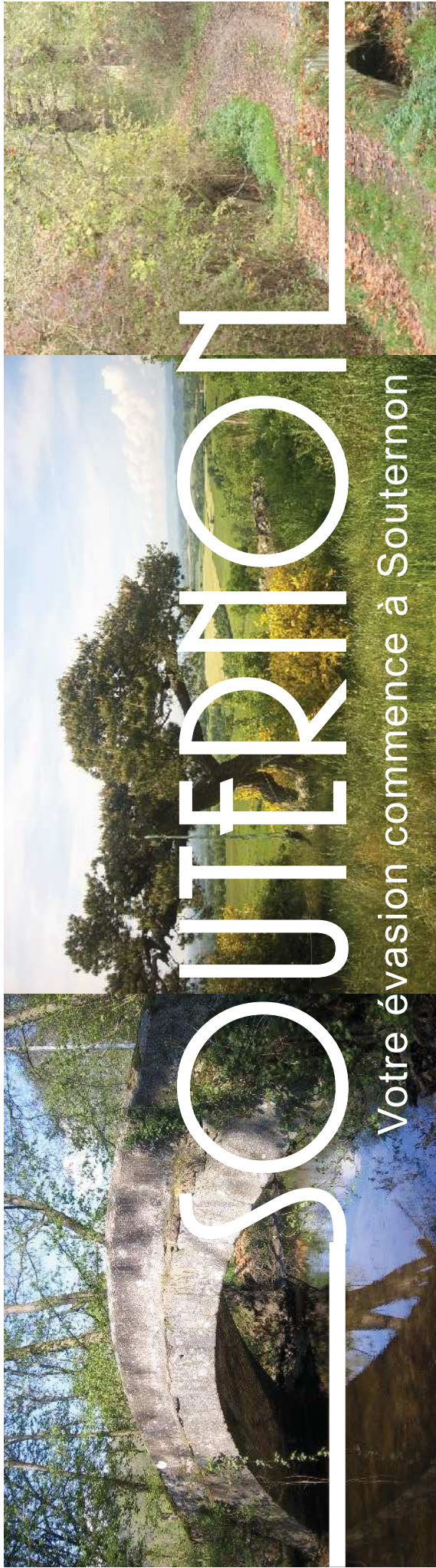


2018



PANNEAU POCKET

Fibre



Votre évasion commence à Souterron

BULLETIN
MUNICIPAL

Loire
LE DÉPARTEMENT

France

Édito du Maire

Édito
Chantal BROSSE
et
Pierre-Jean
ROCHETTE

3
Édito
Georges
BERNAT

4
État-Civil
2017

5
Finances

6
Travaux
Voirie

8
OCAVA

SOUTERNON BULLETIN MUNICIPAL

Page 1

Page 2

Page 3

Page 4_5

Page 6_7

Page 8_9

Page 10_11_12_13_14

Page 15_16_17

9
Personnel
Communal

10
Étang
de
Purière

11
École
de
Souternon

12
École
de
St Julien

13
École
de
Grézolles

14
Sou
des
Écoles

Page 18

Page 19

Page 20_21

Page 22

Page 23_24_25_26_27

Page 28

15
FNACA

16
Atelier
d'écriture

17
CCAS
Buvette

18
LACIM

19
Comité
des
Fêtes

20
Chasse

Page 29

Page 30

Page 31_32_33

Page 34

Page 35_36_37_38

Page 39

Bibliothèque

21
22
Communication

23
Informations

24
Démarches
administratives

25
Agenda

26
Fertilisation

Page 40

Page 41

Page 42_43

Page 44_45_46_47

Page 48

Page 49



Chère Souternoise, Cher Souternois,

Avant tout, vive la tradition, je vous présente au nom du Conseil municipal, mes Vœux les meilleurs d'une Année 2018 profitable, pleine de Santé, de satisfactions personnelles, professionnelles, familiales, et somme toute de Bonheur, pour vous-même et ceux qui vous sont chers !

A regarder 2017 et imaginer 2018, des pensées opposées peuvent nous venir en tête :

- le pessimisme, voire le défaitisme, quand on observe l'évolution du monde où nous vivons, aussi bien au niveau planétaire que local : catastrophes humanitaires (guerres, migrations), climatiques (sécheresses, tempêtes), environnementales (disparition accélérée de nombreuses espèces), toujours plus nombreuses et intenses, liées très souvent à l'activité humaine : Il n'est pas besoin d'être très vieux pour en constater les effets tous les jours (où sont passés "nos" hivers, " nos " abeilles, " nos " hirondelles...?) et mesurer notre responsabilité, collective mais aussi individuelle, à l'égard des générations qui nous suivent. Et, au-delà des mots et des postures politiques, pointer la nécessité impérieuse et rapide de comportements plus responsables dans l'exploitation des richesses qui nous ont été léguées. Nous sommes tous concernés, individuellement !

- Les mêmes remarques bien sombres s'appliquent à la situation de nos petites communes, spécialement agricoles : comment être serein quant à leur avenir, quand leurs moyens financiers diminuent chaque année, quand l'Etat nous commande de défaire un jour ce qu'il nous a commandé de faire la veille (contrats aidés, semaine scolaire), quand, à force d'attributions transférées, le maire n'aura plus à gérer que la police des cimetières ? Les lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) seront peut-être le coup de grâce porté aux petites communes rurales : privées de presque toutes leurs compétences, incapables, faute de représentants suffisamment proches, nombreux et disponibles, de se faire entendre là où sont prises les décisions qui les concernent, elles n'ont plus que le choix de se grouper en communes dites nouvelles (qui ne sont évidemment pas plus riches que la somme des communes qui leur auront donné naissance) et/ou se perdre dans des intercommunalités pléthoriques où quelques "grands élus" et des techniciens sont, volontairement ou pas, les seuls décideurs ? Qu'en-est-il, qu'en sera-t-il, de la démocratie locale ?

- Gardons alors notre optimisme, celui trouvé par exemple dans les naissances de Souternois, plus nombreuses ces dernières années, dans l'arrivée de la fibre optique dans tous les foyers : avec elle, des applications et des technologies nouvelles pourront révolutionner notre vie : voitures autonomes, non polluantes, objets " connectés " , télémédecine, télétravail, agriculture, industries " propres " ,etc.

Vivons plus et mieux notre belle devise républicaine de liberté (d'entreprendre, de créer, de partager) d'égalité (des droits, des devoirs et des chances à promouvoir, spécialement pour et auprès de nos plus jeunes) et surtout, de fraternité ! Nous nous connaissons souvent bien, avec nos qualités, nos défauts, utilisons les premières, oublions les seconds, travaillons tous pour le bien commun, grâce à quoi, toujours mieux,

Jean-Louis Gaillard

En 2018, la proximité restera notre priorité dans les actions que nous menons, résolument tournées vers l'avenir des habitants du canton de Boën-sur-Lignon.

Le Département est à vos côtés, à tous les stades de votre vie, et vous accompagne dans des domaines tels que l'éducation, la santé, les transports, la culture, le sport ou encore le tourisme. Pour nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés, notre action sociale est juste et responsable.

Nous avons pour mission de préserver les solidarités et de garantir les équilibres territoriaux dans tout le département de la Loire. Pour nos territoires, divers et complémentaires, la politique du Département ne doit en aucune façon nourrir des clivages, des oppositions ou des rivalités entre ruraux et urbains.

Sur le plan économique, les investissements du Département constituent un levier déterminant pour le marché du travail local et pour les carnets de commande de nos entreprises. Ils contribuent à aménager et structurer les territoires, renforcer le réseau routier, affirmer l'Éducation comme priorité jeunesse, accélérer l'aménagement numérique du territoire, favoriser la mobilité durable ou encore proposer une offre culturelle et touristique toujours plus attrayante.

Dans notre canton de Boën-sur-Lignon, dans le cadre du maintien en état du patrimoine routier, le Département a réalisé une vingtaine de chantiers de renouvellement de couches de roulement pour un montant de 975 000 €. Plus de 150 000 € ont été consacrés à la réparation et à l'entretien d'une dizaine de ponts et murs de soutènement. Pour nos communes, nous avons consacré 256 496 € au financement de projets municipaux, au titre de l'enveloppe de solidarité, et 720 000 € pour l'entretien de la voirie communale.

En 2017, la commune de Souternon a bénéficié de subventions du Département : 20 700€ pour l'entretien de voies communales et 5 000 € pour la réfection de la toiture de la bibliothèque ainsi que des travaux dans des logements communaux.

Le collège Papire Masson à Saint-Germain-Laval a fait l'objet d'investissements, pour des travaux et l'achat de matériel, à hauteur de 10 364 €, en attendant une importante rénovation énergétique à venir.

Ces exemples témoignent du rôle central de l'Institution départementale dans votre quotidien, pour notre tissu associatif, nos communes ou le monde industriel et économique.

Nous remercions Henri Cherbland, notre représentant local et ami, qui nous aide dans cette tâche et nous permet d'être le plus souvent possible présents sur vos communes, à votre écoute.

Agir pour vous, chaque jour et à tous les niveaux, avec l'ensemble de nos agents départementaux reste notre priorité. Nous saluons le sens aigu du service public dont ils font preuve lorsqu'ils s'engagent dans les missions qui sont les nôtres.

Nous continuerons à nous adapter et à innover, pour la réussite de notre territoire et de ses habitants, quelles que soient les difficultés institutionnelles ou budgétaires auxquelles nous devons faire face.



le Conseil départemental

Chantal Brosse
et
Pierre-Jean Rochette
Conseillers départementaux
du Canton de Boën-sur-Lignon

Nous vous souhaitons
à toutes et à tous
une excellente année 2018 !



Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pendant toute l'année 2017, nous avons imaginé, accompagnés d'un cabinet juridique et financier, une fusion des Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isable-Copler-Urfé et avec les communes volontaires pour janvier 2018.

Le Préfet, pour des raisons de sécurité juridique, n'a pas voulu entériner notre proposition conjointe.

Il a été convenu lors de notre dernière entrevue du 18 décembre dernier que cette situation de statu quo ne satisfait à aucune commune. Lors d'une prochaine réunion qui mobilisera les présidents de tous les EPCI courant janvier 2018 une autre solution sera construite. Cela pourrait passer par une fusion de nos trois EPCI dans un premier temps en janvier 2019, suivie dans un deuxième temps (2020 ou 2021) de départ ou arrivée des communes qui le peuvent et le souhaitent.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des évolutions de notre situation.

De ce fait, les communautés resteront en 2018 dans leur configuration actuelle. Cependant, dès le mois de janvier nous travaillerons à rapprocher nos services et mutualiser nos moyens pour préparer la future fusion.

Pour notre territoire, 2017 aura été l'année de la mise en place de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Cette décision, prise à l'unanimité des élus communautaires, était nécessaire pour régulariser des incohérences, permettre une plus grande transparence et préparer une harmonisation de nos pratiques.

Nous avons eu beaucoup de questions auxquelles nous avons répondu systématiquement soit via les mairies soit par notre service technique. J'ai pour ma part expliqué à plusieurs d'entre vous les raisons techniques et les incidences financières sur les différentes taxes, en précisant que nous avons essayé d'être le moins impactant possible.

Au printemps 2018, une grande partie des communes de la CCVAI sera raccordable à la fibre optique ; à la fin de l'année la totalité des communes sera équipée en très haut débit. Cet investissement de 2 millions d'euros a été jugé indispensable pour le territoire.

Je remercie l'ensemble des élus communautaires pour leur implication dans les différentes actions et projets communautaires que nous continuons de mettre en œuvre au service de tous.

Restant à votre écoute et à votre disposition, je vous souhaite une très bonne année 2018.

Très sincèrement.

Georges BERNAT

Maire d'AMIONS

Président de Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

Président du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes »



ÉTAT CIVIL 2017



marriage

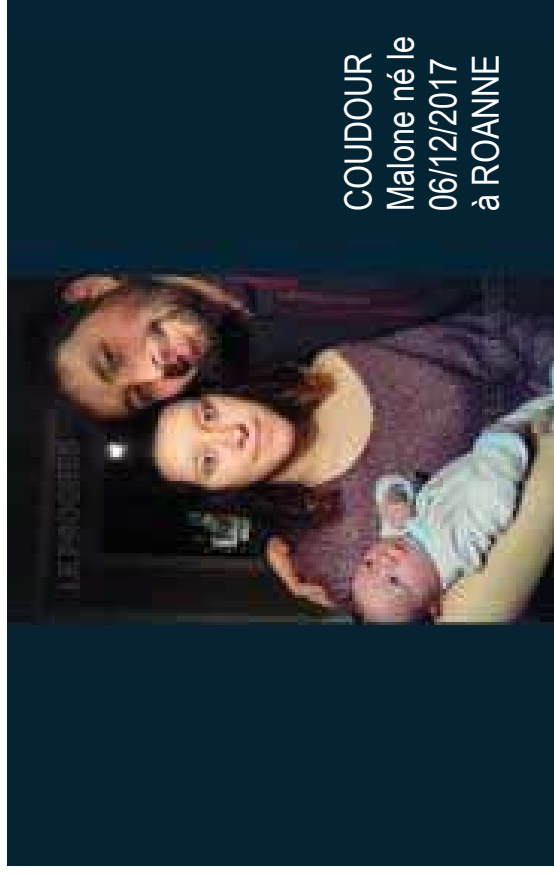


MARCELIN JOHANNA ET MICHAUD GEDRIC LE 16 / 07 / 2017



VINCENT
Maxime né le
19/09/2017
à ROANNE

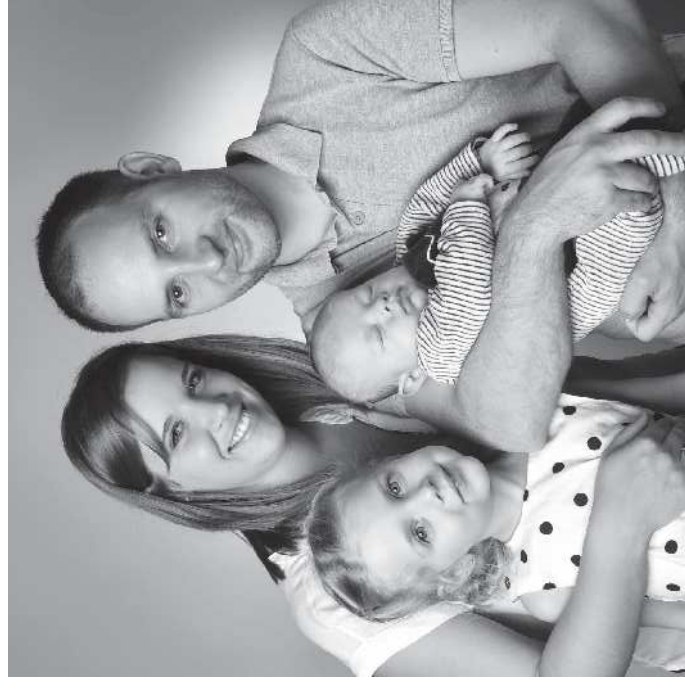
NAISSANCE



COUDOUR
Malone né le
06/12/2017
à ROANNE

Bienvenue

**NOU
VEAUX
HABITS
TANTS**



*VINCENT Arnaud et MANIZAN Pauline (Parents de Chloé et Maxime)
(chez Batte).*

*STAROWICZ Robert
(le Trouillet).*

*NABAIS Nicolas et Léane, RABET Pauline
(Location au dessus de la Mairie).*

Jeanne BONNEFOND née TINCAT décédée le 28/01/2017 à Roanne

Alexis JOURLIN décédé le 31/01/2017 à Souternon

Jean THOMAS décédé le 09/03/2017 à Feurs

André BONNEFOND décédé le 18/05/2017 à Roanne

décès

| | | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| DÉPENSES | | | | |
| Charges à caractère général (011) | Fournitures, énergies, entretien et réparations, assurances, honoraires, transports, taxes, .. | 46 395 € | 59 009 € | 53 486 € |
| Charges de personnel (012) | Rémunérations, charges sociales, formations | 91 521 € | 89 511 € | 89 304 € |
| Autres charges de gestion courantes et exceptionnelles (65) | Redevances, indemnités de fonction, contingents (incendie), subventions. | 23 083 € | 22 855 € | 25 108 € |
| Reversement de fiscalité | Atténuation de produits | 14 075 € | 14 485 € | 15 355 € |
| Charges financières | Intérêt des emprunts | 7 102 € | 6 218 € | 5 160 € |
| Charges exceptionnelles | Subvention, versements aux budgets annexes | 298 € | 0 € | 2 862 € |
| | Total (Dépenses) : | 182 474 € | 192 078 € | 191 275 € |
| RECETTES | | | | |
| Atténuation des charges de personnel (013) | Remboursement sur rémunérations (emplois aidés) | 34 151 € | 31 112 € | 29 701 € |
| Produit des services (70) | Concessions funéraires, prestations de service (cantine, garderie) | 18 015 € | 14 8 16€ | 16 190 € |
| Impôt et Taxes (78) | Impôts locaux, fiscalité reversée | 76 739 € | 76 403 € | 78 857 € |
| Dotation et participations (74) | DGF, Dot élus locaux, participations (emplois d'avenir ...) | 82 149 € | 78 067 € | 76 589 € |
| Autres produits de gestion courante (75) | Revenus locatifs, produits divers | 7 130 € | 9 423 € | 9 249 € |
| | Total (Recettes) : | 218 184 € Δ= 35 710 € | 209 821 € Δ= 17 743 € | 210 586 € Δ= 19 311 € |

L'analyse sur 3 ans, qui permet de gommer les variations annuelles (ex. travaux réalisés l'année n , alors que la subvention n'est reçue que l'année suivante, $n+1$) a montré les valeurs suivantes :

| DÉPENSES | | 246 910,53 € | Dont : |
|--|--|--------------|--------|
| Remboursements d'emprunts (capital) : | | 53 474,73 € | |
| Études, concessions : | | 8 550,00 € | |
| Achat de mobilier, matériels : | | 5 830,85 € | |
| Immobilisations en cours | | | |
| Gros matériels (chaudières, ..), travaux de voirie : | | 179 054,95 € | |

RECETTES : les principales sont :

- Le fonds de compensation de la TVA sur les investissements réalisés l'année précédente
 - L'autofinancement
 - Les subventions reçues : de l'état (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) parfois de la Région, principalement du Département (au titre de la voirie communale et de l'enveloppe cantonale de solidarité) et de la Communauté de communes (" fonds de concours ").
- A noter malheureusement la suppression de l'enveloppe parlementaire, compensée seulement à moitié environ par l'État, et la difficulté de notre commune à mobiliser des subventions, à cause du manque d'autofinancement !
- Nous essayons de faire un maximum de travaux subventionnés, au moins au taux de 60 %.
- L'emprunt :
- pour compléter le financement, quand l'investissement est durable (voirie) et mérite d'être pris en charge pendant une longue durée (10 à 20 ans).



La *Fin.* des marronniers centenaires (suite).

Après des heures de travaux à l'aide de tronçonneuse, scie, pioche, etc... ,
Michel et Yves sont arrivés à faire disparaître les dernières traces de nos marronniers
" centenaires "

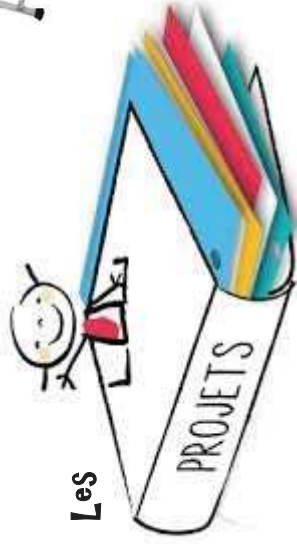
Avec pour objectif de ne pas détruire notre puits, bien précieux pour l'arrosage des
fleurs en été.

Une buse ciment a été rajoutée pour permettre de planter quelques fleurs.



Achats de l'année 2017

Placards pour l'école
et
la mairie : 1 025.00 €



1 échelle : 169.00 €



Chaudières :
Ets LOUVET : 3 374.40 €
Ets Service Energie H2O (Bérard) : 4 752.00 €

Travaux de voirie 2017 : 38 395.13 €



2017

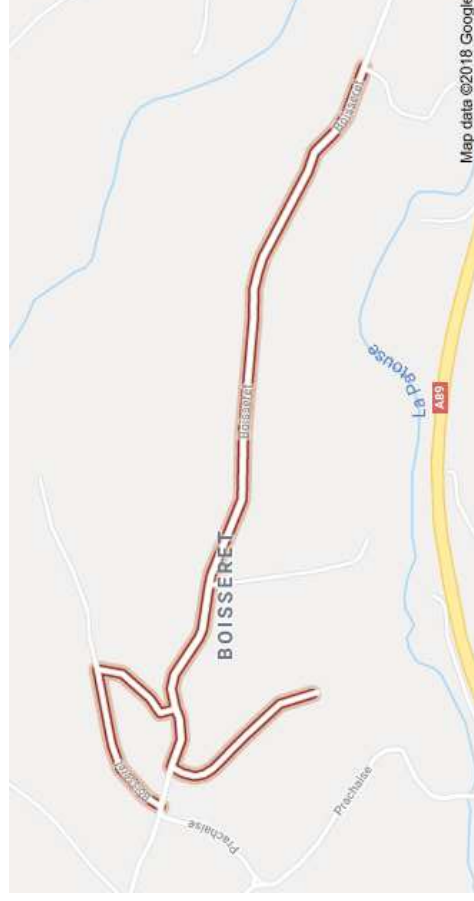


Local technique communal



Raccordements :
> Aux réseaux électrique

> Aux réseaux d'eau



Chemin de Boisseret qui est devenu : " Chemin des deux Eaux "

Prolongation des travaux pour réfection de la partie
à hauteur de chez Michaud

L'adressage : achat des plaques de rues, numéros,
poteaux et autres dispositifs de fixation.



2018



> Aux réseaux d'eau

Chemins ruraux : quelle protection et quelles obligations d'entretien ?

Définitions

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. C'est la définition de l'article L.161-1 du Code Rural.

Les chemins et sentiers d'exploitation sont ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titre, présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit soi, mais l'usage en est commun à tous les intéressés. L'usage de ces chemins peut être interdit au public. C'est la définition de l'article L.162-1 du Code Rural.

Qui en est propriétaire ?

C'est la commune qui est propriétaire du chemin rural.

Ce sont les propriétaires riverains qui sont propriétaires du chemin d'exploitation, sauf titre contraire.

Qui peut les utiliser ?

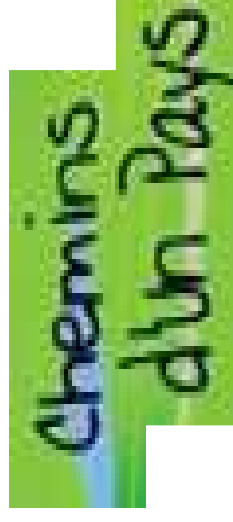
Le chemin rural est utilisé par le public, puisqu'il est affecté à l'usage du public.

Le chemin d'exploitation est utilisé par les propriétaires dont les fonds sont desservis par ce chemin mais il peut être utilisé par le public sauf interdiction.

Qui doit les entretenir ?

Le chemin rural peut-être entretenu par la commune, mais il ne s'agit pas d'une obligation légale (article L.141-8 du Code de la Voirie Routière " Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes par l'article L. 221-2 du code des communes" : or les chemins ruraux ne sont pas des voies communales).

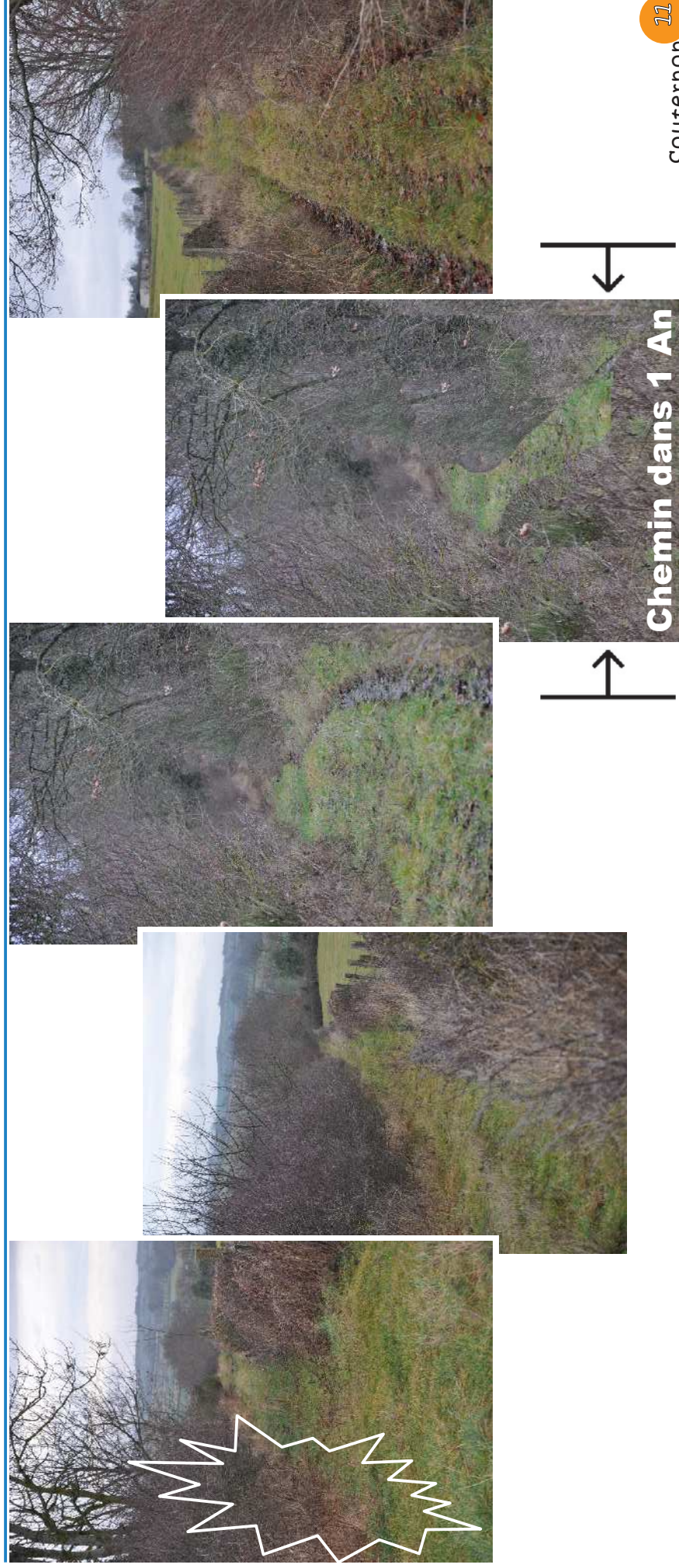
Le chemin d'exploitation est entretenu par les propriétaires riverains : " Tous les propriétaires dont les chemins et sentiers desservent les fonds sont tenus les uns envers les autres de contribuer, dans la proportion de leur intérêt, aux travaux nécessaires à leur entretien et à leur mise en état de viabilité."



LES CHEMINS RURAUX, UN ESPACE EN VOIE DE DISPARITION

Ces quarante dernières années, au moins 250.000 kilomètres de chemins ruraux ont disparu ! Cela représente près d'un quart de ce réseau ancien de liaisons entre fermes, lieux-dits, hameaux et communes, tous ces itinéraires pas assez fréquentés pour être goudronnés mais utiles au passage des promeneurs, sportifs, cueilleurs de champignons et surtout les agriculteurs. Les raisons de cette lente disparition ? Ces passages, peu ou pas fréquentés sont, volontairement ou pas, souvent annexés par les riverains qui s'approprient ainsi le bien public.

Les chemins ruraux ont un statut complexe. À la suite d'un inventaire complet effectué dans les années 1880, ces routes obtiennent un statut légal de voies communales publiques affectées à l'usage des citoyens et qui sont entretenues par une " corvée " obligatoire d'entretien par les habitants de la commune. Avec l'exode rural et les remembrements agricoles, une loi de 1959 transfère les chemins dans le domaine privé communal bien qu'ils aient toujours un usage public. Ce changement de statut permet aux mairies de vendre plus facilement des passages peu fréquentés et qu'elles sont du mal à entretenir.



A ce jour, les opérateurs présents sur le réseau THD42 sont :



.nordnet.

— LA —
FIBRE
videofutur



>> Pour tout ce qui concerne votre pré-raccordement au réseau THD42 (pose de la PTO), il faut utiliser le site www.thd42.fr qui explique la procédure, les modalités de prise de rendez-vous et vous donne tous les conseils utiles. C'est uniquement via ce site que vous pourrez engager votre demande de pré-raccordement.

Si votre fournisseur d'accès actuel décide d'utiliser le réseau THD42, vous pourrez rester client en contractant un abonnement « fibre ». Si votre fournisseur actuel ne souhaite pas utiliser le réseau THD42, vous devrez choisir une offre parmi d'autres fournisseurs d'accès.

Une fois posée, la PTO ne pourra plus être déplacée.
Le câble de la fibre optique nécessite une soudure de grande précision avec un matériel spécifique.



PTO : Prise Terminale
Optique installée au
sein même de chaque
habitation

A L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT :

La prise dédiée à la fibre est posée à l'emplacement défini avec le technicien.



THD 42
Réseau fibre optique d'initiative publique

Votre rue change de nom : que devez-vous faire ?

Quand votre rue change de nom, vous devez changer certains documents administratifs où figure votre adresse. Tour d'horizon des principales démarches à faire...

Votre courrier

Le changement se fait directement par la Poste (informée par la commune), qui assure un suivi aux deux adresses (ancienne et nouvelle) pendant deux ans.

Les cartes grises de vos véhicules

Les 3 premiers changements d'adresse



S'il s'agit du 1er, 2e ou 3e changement d'adresse sur votre carte grise depuis l'obtention de l'immatriculation, vous devez demander la fabrication d'une étiquette. Celle-ci mentionnera votre nouvelle adresse. Elle vous sera adressée par la Poste à cette nouvelle adresse et vous devrez la coller sur votre carte grise à l'emplacement prévu.

Il n'est plus possible de faire la demande auprès de la préfecture ou sous-préfecture : la demande d'étiquette est à effectuer en ligne. Un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo) est nécessaire.

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche, en étant aidé par des médiateurs si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous devez utiliser le téléservice suivant : (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>), disponible sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).



Vos papiers d'identité

Changement d'adresse en ligne

Permet d'informer plusieurs organismes publics et privés d'un changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable, notamment :

- Carte grise
- Caisse de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc.),
- Caisse de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),
- Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),
- La Poste,
- Pôle emploi,
- Service des impôts,



La dénomination des voies

Il est primordial de veiller à apposer à chaque intersection, une plaque mentionnant le libellé de la voie, in extenso et en majuscules.

La dénomination des voies est entièrement à la charge de la commune. Ces dépenses sont afférentes aux "dépenses d'entretien des voies communales".

La pose, l'entretien, le renouvellement éventuel des plaques de noms de rues est à la charge de la commune.

Les propriétaires ne peuvent s'opposer à l'apposition d'une telle plaque sur leur bâtiment, habitation.

L'opération d'adressage est arrivée à son terme et vous avez reçu au cours du mois de Juillet une information avec votre " nouvelle adresse " .

Nous sommes en train de consulter divers fournisseurs pour la partie matériel (Panneaux, plaques de rues émaillées, poteaux de fixation, etc ..)

Dans le courant des 6 premiers mois, nous installerons physiquement toutes ces plaques.

Il est aussi demandé des subventions à hauteur de €.

A titre d'indicatif, le budget pour notre commune devrait s'établir de 6000€ à 8000€ HT., pour les fournitures, pose non comprise.

prochaine étape





Le Président de la CCVAI, Georges BERNAT

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVAI

Depuis 2014, la CCVAI, en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire (SIEL), a lancé des études puis des travaux de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des communes de son territoire.

Des réunions publiques ont déjà eu lieu notamment à St Germain Laval et Dancé pour expliquer aux habitants les modalités de raccordement de leur habitation à la fibre optique.

Au moins une partie ou l'ensemble des administrés des communes suivantes peuvent désormais demander leur accès à la fibre : Amions, Bully, Dancé, Grézolles, Luré, Nollieux, St Germain Laval, St Julien d'Oddes, St Martin La Sauveté, St Paul de Vézelin, St Polgues et Souternon.

Concernant les travaux restant à réaliser sur les autres communes, le calendrier prévisionnel de fin de travaux est le suivant :

- ST MARTIN LA SAUVETE : fin 2017
- POMMIERS : Septembre 2018
- ST GERMAIN LAVAL : Septembre 2018
- ST GEORGES DE BAROILLE : fin 2018

Pour savoir si votre maison est raccordable, pour prendre rendez-vous avec un technicien du SIEL pour l'installation de la fibre dans votre habitation ou pour plus d'infos, rendez-vous sur le site Internet :

www.thd42.fr

INFOS DERNIERE MINUTE DECHETERIE

Vous avez la possibilité d'être averti des changements de dernière minute concernant la déchèterie (notamment lors des fermetures exceptionnelles) :

pour ce faire, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail (au gardien de la déchèterie ou par mail à : carine.dubois@ccvai.fr).

MISE EN PLACE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LA CCVAI

La CCVAI a mis en place la TEOM en 2017 pour financer tout le service de gestion des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, tri sélectif, déchèterie, communication, etc).

Pourquoi la TEOM ?

Auparavant la CCVAI ne disposait pas de mode de financement spécifique. Grâce à la TEOM, le coût du service est lisible pour l'utilisateur. Ce choix résulte également de la volonté de la collectivité de préparer une future fusion avec d'autres collectivités (harmonisation des modes de financement).

La mise en place de la TEOM constitue donc une première étape. La CCVAI poursuit sa réflexion en matière de dispositif de financement, concernant notamment la possibilité de mettre en place un mode de financement plus incitatif et adapté à la production de déchets.

Par ailleurs, la CCVAI réfléchit à l'optimisation du service de collecte des déchets en vue d'une réduction des coûts



LE MINIBUS INTERCOMMUNAL A CHANGE DE « LOOK »

Depuis octobre 2017, 18 nouveaux annonceurs ont acheté un encart publicitaire sur le minibus intercommunal de 9 places. Pour rappel, ce minibus est disponible pour toutes les associations des communes de la CCVAI. Pour plus d'infos et réservations, vous pouvez contacter l'accueil de la CCVAI au 04 77 65 48 75.



DU TERRAIN FONCIER ECONOMIQUE DISPONIBLE

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) a réalisé en 2015-2016 des travaux d'extension de la zone d'activité des Grandes Terres à St Germain Laval. Un lot divisible de 12 300 m² est disponible à la vente au prix de 15 € HT le m². Renseignements : [04 77 65 48 75 \(CCVAI \)](tel:0477654875)

LE SITE INTERNET DE LA CCVAI DE NOUVEAU OPERATIONNEL

Le site internet de la CCVAI a cessé de fonctionner au printemps 2017 suite à la liquidation judiciaire de l'hébergeur du site. Après avoir espéré en vain une réparation et une remise à niveau du site existant, considérant la nécessité de ce support d'information, un travail de saisie est en cours sur un nouveau site dont voici l'adresse :

www.ccvalsaisaisable.fr

Vous pourrez y retrouver toutes les informations relatives aux différentes compétences de la CCVAI ainsi que des documents à télécharger. Avec nos excuses pour cette interruption de service que nous déplorons avec vous.

Bien entendu, les élus et toute l'équipe des techniciens de la Communauté de Communes restent à votre écoute, pour vous fournir des renseignements sur l'activité intercommunale et les choix des élus dans les divers domaines de sa compétence.



Yves Daral (à droite).

de ST DIDIER S/ ROCHEFORT, a été choisi pour occuper le poste d'agent technique en CUI (26 H/semaine pendant 1 an), (échéance Mars 2018).

Et toujours, les autres personnels de la commune :

Michel LASSAIGNE : entretien de la voirie et des bâtiments communaux (contrat CUI) 26H / semaine, (échéance Juin 2018).

Elisabeth VERNAY : ménage des bâtiments communaux et aide à l'enseignant (titulaire).

Huguette BANUS : secrétaire (titulaire).

Michèle COUDOUR : aide à l'enseignant et la garderie (titulaire).



Une partie des jeunes

Bilan de la première année de l'école de pêche

L'école de pêche créée en 2017 par l'AAPPMA « les pêcheurs de l'Aix » va entamer sa deuxième saison au printemps. Après une première partie de saison avec 5 élèves, l'école comptait finalement 9 élèves à partir de Septembre. L'animation est assurée par Didier PYLERE, titulaire d'un BPJEPS, mais qui est aussi garde pêche pour la fédération et l'association de pêche de Saint Germain Laval. Il est épaulé par des bénévoles de l'association lors des différents cours. Les cours sont destinés principalement à des élèves entre 8 et 12 ans pour cette première année mais plus généralement à tous les débutants.

Ces derniers se déroulent en 2 parties, la première se passe au siège de l'association où les élèves apprennent à monter des lignes, faire des nœuds ainsi que des généralités halieutiques et réglementaires. Ces cours théoriques avaient lieu le jeudi de 17h à 19h une semaine sur deux. La seconde partie « pratique » se déroulait tous les samedis matin de 9h à 11h30 à l'étang de Purière. Les jeunes ont ainsi pu apprendre à escher leur hameçon, sonder, ferrer, attraper des poissons mais aussi à les décrocher le plus délicatement possible pour ne pas les abîmer. En effet à chaque séance de pêche tous les poissons pris étaient forcément relâchés en fin de cours.



Pour la saison qui arrive l'école va rester sur le modèle de l'année passée avec une alternance de théorie et de pratique, le but étant l'autonomie de chacun des élèves pour la pratique du loisir pêche seul par la suite. Un autre objectif pour la saison est la mise en condition de concours des jeunes, au mois de Mai, la fédération de pêche de la Loire organise un concours entre toutes les écoles de pêche du département. Cela devrait permettre aux élèves de perfectionner leur technique et aussi de trouver une motivation supplémentaire à bien écouter les conseils des formateurs.

Pour cette nouvelle saison, si des jeunes sont intéressés il est possible de s'inscrire auprès de l'association de pêche par mail (les-pecheurs-de-l-aix@orange.fr ou benjamin.vernay42@gmail.com). La seule condition pour y adhérer est de prendre sa carte de pêche affiliée avec l'association des pêcheurs de l'aix.



Après chaque séance, la remise à l'eau des poissons est aussi l'occasion de compter les prises

Cette année, l'école accueille 18 élèves de la petite section jusqu'à la grande section. Voici une petite rétrospective de cette année 2017.



Sortie à la forêt de Lespinasse

À L'ÉCOLE



Journée à Grézolles

de Souternon



carnaval



Des sorties USEP : ski, jeux collectifs....



Chasse aux œufs pour Pâques.



Journée à la ferme et parcours pieds nus



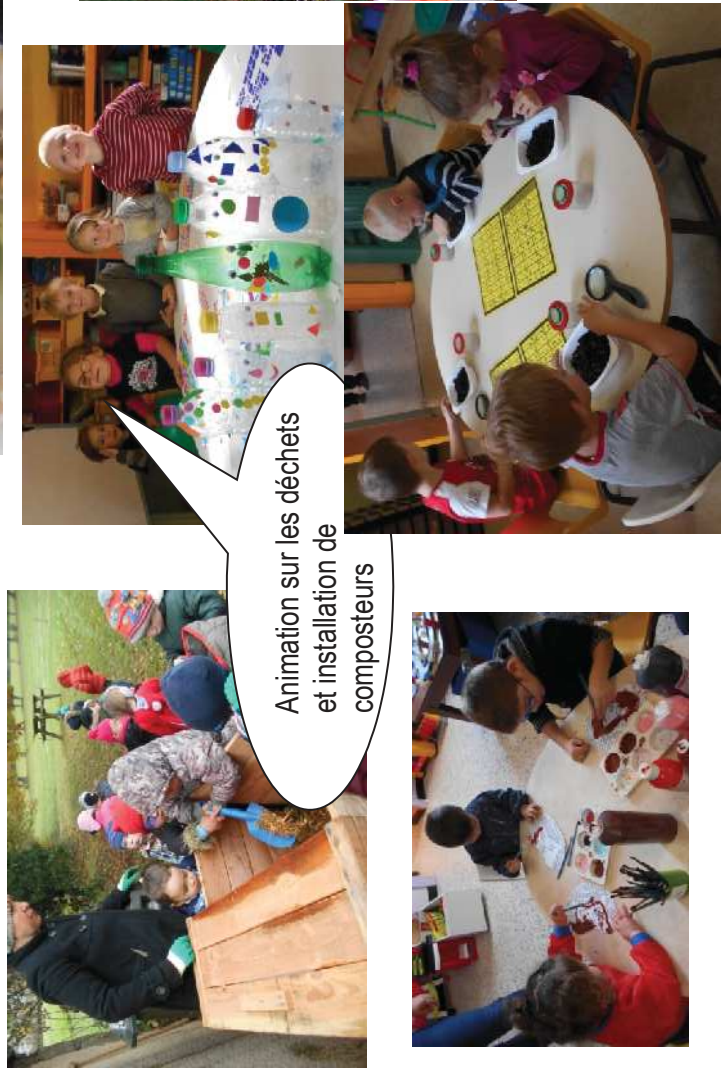
Création d'un jardin et récolte des légumes



Ateliers cuisine



Animation sur les déchets et installation de composteurs





Cette année nous avons fait un voyage scolaire à Marlies sur la thème de la nature.

Nous sommes aussi allés à la forêt de Lespinasse pour travailler sur le thème de la nature.

Nous avons participé aux rencontres de l'USEP (Union Sportive des Écoles Primaires), (danse , lutte , biathlon).

Nous avons participé au dispositif école et cinéma , ce qui a permis à la classe de visionner des films à la salle Grézolon Duluth .

Cette année scolaire 2017 , 2018 nous avons pour projet de travailler sur la préhistoire et l'Antiquité . D'ailleurs , nous sommes allés visiter la grotte des Balmes en Isère.

Éric

À L'ÉCOLE

ST-JULIEN-D'ODDES

Que s'est il passé dans la classe à l'école de Grézolles en 2017 ?

Du côté de la santé et de la sécurité :



Intervention
sécurité dans les
transports et
exercice
d'évacuation d'un
car



Intervention de
l'infirmier scolaire sur
l'alimentation et la santé

Nous avons beaucoup travaillé dans le jardin cette
année encore :

Du côté environnement :



Réflexion sur le compostage



Fabrication de
portes pour les
lutins du jardin



Plantations dans le jardin



Passage du jury du
concours des écoles
fleuries en juin

En mars, événement : trois élèves de la classe ont été élus par leurs camarades pour accompagner la maîtresse à Paris, afin d'aller chercher le prix remporté pour le travail accompli l'an passé: le Prix National du Concours des Écoles Fleuries !



Les élections: apprentissage de la citoyenneté



Étude des arbres de la cour



Exposition sur la forêt à la bibliothèque de Souternon



La délégation à Paris



Animation en classe avec la LPO



Voyage de 4 jours à Marlihes en compagnie de la classe de St Julien d'Odde

Durant toute l'année scolaire, nous avons aussi un projet commun avec les deux autres classes du RPI, sur le thème de la forêt :

Du côté sportif



Rencontre USEP
d'athlétisme
à St Germain laval

Cyclisme à Crémeaux



Fabrication de cerfs-volants



Découverte
de la clarinette

Collaboration
avec des marionnettistes



Danses traditionnelles



Du côté festif



Journée de liaison
avec les maternelles



Nous
apprenons
à trier les
déchets..



Nous utilisons
le Point
d'Apport
Volontaire
(PAV)



Fête de fin d'année



Nous visitons la
déchèterie
de
St Germain laval



Nous utilisons le compost que nous avons fabriqué.

DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2017 : ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018



UNE NOUVELLE ANNÉE COMMENCE !



Grâce aux manifestations organisées l'an passé, le Sou des Écoles a pu financer pour les élèves du primaire, un voyage de 3 jours sur le thème de la forêt. Pour les manifestations, une sortie au " Parcours Pieds Nus " .

Les enfants travaillent sur le thème de la Préhistoire en ce début d'année, nous avons emmené les 3 classes visiter les Grottes de la Calme, en Isère.

Tout au long de l'année, les enfants participeront aux sorties USEP et au programme " Ecole et Cinéma " . Le voyage de fin d'année reste à définir avec les enseignants.

Afin que ces projets se concrétisent, nous avons organisé ces manifestations

- * Concours de Belote, le 19 Janvier 2018 à Souternon.
- * Course à pieds le 18 Février 2018 au Château d'Aix.
- * Marche des Coucoucs, le 8 avril 2018 à Souternon.



Un beau succès pour le premier trail du Sou des Écoles au départ et à l'arrivée du site du château d' Aix, avec 110 mètres de dénivelé.

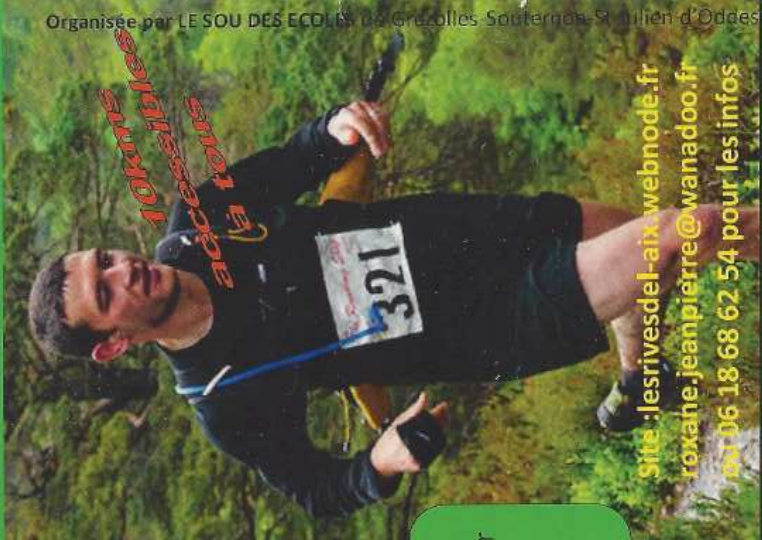


DIMANCHE 18 FEVRIER 2018
2° COURSE NATURE Nouvelle distance !!!
LES COTEAUX DE L'AIX -15km (430m D+) à 10h
LES RIVES DE L'AIX - 10 km (110m D+) à 10h30
 Départ : Château d'Aix 42260 St Martin-La-Sauvété

1 cadeau saveur locale à chaque coureur
 Vin chaud à l'arrivée



INSCRIPTION en ligne sur :
 • courirenroannais.free.fr
 • ou chez BEN RUN
 15 Av. Parmentier
 42 120 Le Coteau



Site : lesrivesdel-aix.webnode.fr
 roxane.jeanpierre@wanadoo.fr
 06 18 68 62 54 pour les infos

La pharmacie de St Germain Laval s'engage pour le sport !

Lien D'inscription

Nous avons cette année notre propre site web:
lesrivesdel-aix.webnode.fr



Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie des communes de

SOUTERNON et GREZOLLES.

Comme chaque année, les journées des 19 mars (anniversaire du cessez-le-feu en Algérie en 1962), du 8 mai (armistice de la 2^{ème} guerre mondiale de 1939 – 1945) et du 11 novembre (armistice marquant la fin de la 1^{ère} guerre mondiale de 1914 – 1918) ont donné lieu aux commémorations autour des monuments aux morts de Grézolles et Souternon. La présence de la population, (spécialement des jeunes, malheureusement peu nombreux), a été appréciée.

Les ennuis de santé de notre président, Raymond VERNAY, pèsent toujours sur l'activité de notre section.





L'année 2017 a vu se poursuivre les séances, dont les points d'orgue furent la participation au concours national de la Francophonie " Dis moi dix mots ", une de nos compétitrice a ainsi pu accéder au podium , et la nuit de l'écriture en Juillet, délocalisée , qui a réuni dans une excellente ambiance , studieuse et conviviale, les membres actuels ainsi que d'anciens participants .

Cet atelier , totalement gratuit , créé il y a déjà huit ans , est ouvert à toutes et à tous, désireux de se distraire avec un outil commun : l'écriture .

Pour tout renseignement :

B. et M.BADAUD

04.77.65.40.23



Préparation et distribution des colis :



47 colis ont été portés aux aînés qui en avaient fait le choix :

- 6 à des personnes en maison de retraite, (4 femmes et 2 hommes).
- 21 colis pour les femmes.
- 20 colis pour les hommes.



les trois doublettes arrivées premières lors du concours de belote



Concours de belote du 12 novembre :

Une trentaine de doublettes ont participé. Une tombola était proposée également, qui a permis de ravir de nombreux gagnants.



19 personnes de 70 ans et plus avaient choisi le déjeuner.

Elles se sont retrouvées à la P'tite Poularde à St Georges de Baroille.

Jean-Louis Gaillard (Maire), et Sylvette Vernay (membre du C.C.A.S), ont partagé cette journée avec eux.

Une partie de l'équipe



Composition du bureau :

Président : Benjamin Vernay / Vice président : Sébastien Étaix

Trésorier : Bastien Vernay / Vice trésorier : Baptiste Chanffangeon

Secrétaire : Benoît Coudour / Vice secrétaire : Kevin Palabost

communale gérée par l'association « Vive la vie à Souternon ».

La buvette communale est gérée par l'association « Vive la vie à Souternon » et est ouverte tous les dimanches à partir de 11h30. L'association se compose de 15 membres qui, par groupe de deux, tiennent la buvette à tour de rôle. Pour toutes occasions, elle peut être ouverte sur demande auprès d'un des adhérents ou du président au : 06 85 68 55 22.

Au cours de cette année, le 2 Juillet, nous avons organisé un concours de pétanque qui a rassemblé 44 doublettes lors d'une après-midi conviviale. Le concours de tir aura bien animé les entres-parties. Le concours sera reconduit en 2018 le premier dimanche de juillet.

Dimanche 5 Juin, nous avons organisé une journée conviviale comme les deux années précédentes. Après l'apéritif offert par l'association, l'après-midi s'est déroulée autour de parties de babyfoot et de pétanque dans une très bonne ambiance malgré le peu de participation des habitants du village. Des sandwiches aux saucisses et merguez ont été servis a midi.

Cette journée aura de nouveau lieu au cours de l'année 2018.



Voici les dernières nouvelles de notre comité, depuis 2012 nous aidons Chinnapalamalai dans le Tamil Nadu (sud de l'Inde) un village de tribaux, se sont des adivasis dont certains sont déplacés ou rejetés. Ils sont très pauvres mais ils ont envie de s'en sortir et nous sommes là pour les y aider. Notre but : donner l'autonomie à nos jumelages dans des projets collectifs comme des forages, des constructions de dispensaires ou l'achat d'animaux. Demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux. L'échange de courrier nous permet de leur faire connaître notre situation économique, avec un nombre important de chômeurs en France et des gens qui dorment dans la rue. Imposer nos conditions et leur signifier que notre aide sera limitée dans le temps afin de venir aider d'autres villages.

Après avoir aidé par des prêts en 2016 à l'achat de bêtes, de barre de fer pour le défrichage et l'arrachage du manioc leurs parcelles ont été mises en valeur et les rendements améliorés.

Toujours grâce à notre comité des vaches ont été achetées, le lait est vendu à la coopérative.

Cette année notre action a permis l'augmentation du capital des micros crédit permettant à plus de personnes d'emprunter.



Pour 2017 le responsable du village Mr Durairaj en concertation avec notre permanent Mr Denish Kumar a décidé d'affecter :

12000 Rs matériel pédagogique pour les étudiants

8000 Rs pour la santé

30000 Rs pour l'association de femmes, augmentation du capital en vue d'achat de vaches et de chèvres.

20000 Rs réparation de maison, aide pour le mariage de 2 couples pauvres, aide pour l'aménagement d'un petit magasin.

600 Rs de petits vêtements.

Dans son dernier courrier Mr Durairaj (août 2017) nous écrit : à cause du manque de pluie et des températures élevées des villageois ont pris une sorte de fièvre. Grâce à notre aide les puits et le forage leur fournissent l'eau nécessaire à leur consommation. Par contre tout le monde attend la pluie car les récoltes manquent d'eau, le réchauffement climatique est aussi chez eux. Ils ont également un projet d'alphabétisation des adultes. Nous écrirons pour avoir plus de précision et connaître le coût.

Notre jumelage évolue, c'est très motivant pour nous. Notre action n'est pas de les assister mais de les aider dans leur prise en charge.

Les 250 € par trimestre que nous envoyons sont d'un grand secours pour notre jumelage. Les conditions de vie sont déjà meilleures Il reste encore des choses à faire mais grâce à LACIM, à vous, nous allons faire en sorte que Chinnapalamalai devienne autonome.

Tous les villageois remboursent leur prêt avec un petit intérêt, un capital est ainsi constitué et sert à d'autres prêts. Pour étoffer notre comité votre adhésion serait pour nous un encouragement, alors si vous êtes sensible sur les actions de LACIM, sur les principes de prêts plutôt que de donner de l'argent. Dans le cas de projets collectifs, demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux, venez rejoindre notre grande famille soit en nous contactant soit à vous adressant directement au siège social à Croizet sur Gand. Les besoins sont bien réels.

Pour nous aider, vous pouvez soit adresser votre chèque à Roger Dégoutte Prachaise 42260 Souternon, libellé à l'ordre de LACIM Souternon, soit en vous adressant directement au siège de LACIM à Croizet sur Gand. Vous recevrez alors un reçu de déduction fiscale. En sachant que l'abattement est de 66% (ainsi, un versement de 100 € correspond en réalité à 34 €). Chaque adhérent ou bienfaiteur est informé sur l'utilisation de l'argent et reçoit régulièrement les infos de l'association et bien sûr participe aux votes lors de l'assemblée générale.

Pour mieux connaître notre association, vous pouvez consulter le site de LACIM. En ce qui concerne les manifestations nous aurons, une vente d'œillets les 29 et 30 avril, une soirée spectacle qui s'adresse à tout public le 27 oct. à la salle culturelle de St Germain et une soirée théâtre début janvier à la salle des fêtes de Souternon.

COMITÉ DES FÊTES



Le comité des fêtes se donne pour mission d'animer le village, en proposant diverses manifestations tout au long de l'année.

Parmi ces activités, on peut citer :

- * le concours de belote en janvier,
- * le repas des aînés le lundi de Pâques,
- * le vide grenier en juin,
- * la fête patronale en août,
- * la soirée dansante en octobre.



LE REPAS DES AÎNÉS

Cette année encore, c'est le restaurant de St Martin la Sauveté qui a régalié les gourmands.

Toutes les générations sont représentées et chacun apprécie ce moment convivial, rythmé par les rires, chansons et autres souvenirs.

Nos aînés ne se voient pas forcément très souvent, de ce fait, ils apprécient cette journée.

Tout le monde a félicité le travail des enfants de l'école qui pour l'occasion avaient réalisé la décoration sur le thème de Pâques et du Printemps.

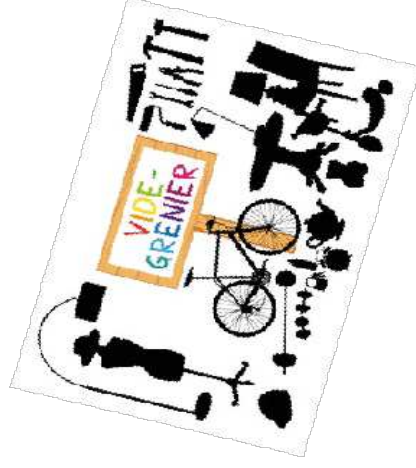


LA SOIRÉE DANSANTE

Dernièrement, nous avons voulu offrir quelque chose de nouveau par le choix d'une soirée dansante à la Salle d'Aix.

Au menu : saucisson vigneron et pour l'animation nous avons fait appel à Duo Patchwork, orchestre très apprécié dans la région.

Au cours de cette soirée, 300 plateaux adultes et 35 plateaux enfants ont été servis. Une belle réussite pour une première.



Repas des Aînés



Soirée Dansante

LA FETE PATRONALE



Comme d'habitude, les festivités ont débuté dès le samedi matin par la distribution des brioches, très attendues. Le bal des jeunes à clôturé cette première journée.

Dimanche midi, vin d'honneur de la municipalité. Puis l'après-midi, place à l'affrontement: cinq équipes des environs se sont défilées aux intervillages. Les entrecôtes ont une fois de plus ravi les palais. Ce sont plus de 370 plateaux qui ont été servis. Ambiance assurée en soirée par l'orchestre d'Albert Maritan. Quand au feu d'artifice, il a illuminé le ciel souternois et les yeux des admirateurs.

Lundi après-midi, place au concours de pétanque. 68 doublettes ont investi les places, chemins et cours du village comme terrains de jeu.



Nous sommes très satisfaits de l'année qui vient de s'écouler et ne manquons pas de remercier toutes les personnes qui ont pris part de près ou de loin au bon déroulement de toutes ces manifestations.

Nous vous rappelons que le comité est ouvert à tous les habitants du village désireux de partager le plaisir de préparer et animer ces journées de fête et d'amitié.

Vous souhaitez nous rejoindre... n'hésitez pas ! Prenez contact avec Karen Simon, notre présidente, ou un autre membre.



L'équipe...

Dominique, Christine, René, Baptiste, Bernard, Céline, Benoît, Guilaine, Julien C, Michèle, Thierry, Vincent, Romane, Sébastien, Julie, Aurélien, Gersande, Josiane, Laëtitia G, Lionel, Yves G, Anthony, Laure, Wilfried, Cédric, Johanna, Julien S, Karen, Laëtitia T, Yves T, Apolline, Anaïs, Bastien, Benjamin, Elisabeth, Jean-Louis, Loïc, Martial



05/01/18 > Assemblée Générale
02/04/18 > Repas des Anciens
10/06/18 > Vide Grenier
4,5,6/08/18 > Fête Patronale
31/10/18 > Soirée Dansante



Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année soit porteuse de beaucoup de bonheur et de prospérité.

BUREAU 2017 – 2018

Président : Thierry COUDOUR
Vice-président : Olivier CHAUX
Secrétaire : Laurent BOUILLER
Vice-secrétaire : Lionel GAUDARD
Trésorier : Gérard PION
Vice-trésorier : René BRUN
Membre: Jean FARGE

(le bureau reste inchangé)



Société de chasse « La Joyeuse »

Les chasseurs tiennent un rôle important dans la gestion de la faune sauvage. C'est dans ce sens que nous avons écourté la période de la chasse aux lièvres, tout en mettant la pression sur les nuisibles prédateurs de petits gibiers.

Manifestations 2018 :

CONCOURS DE BELOTE samedi 17 février.

MATINÉE TRIPES : Dimanche 25 mars,

à la salle des fêtes de Souternon, de 9h à midi, tripes ou entrecôtes.

(sur réservation auprès des chasseurs).

Comme chaque année, un repas avec les propriétaires dans un restaurant du coin viendra clôturer la saison.

L'effectif reste stable, avec l'arrivée de Bernard Charbonnier.

Saluons au passage la naissance d'un futur chasseur : Malone Coudour.





Vous ne connaissez pas vraiment l'activité de notre bibliothèque ?
La voici en quelques chiffres :

Tout d'abord au niveau de notre fonds : nous avons plus de 1 000 ouvrages qui appartiennent à la commune, auxquels il faut rajouter une soixantaine de livres qui entrent chaque année par le biais des dons et des achats que nous faisons, et 800 livres prêtés par la Médiathèque de la Loire en permanence, mais que nous échangeons régulièrement.

Au niveau des lecteurs ? 31 personnes fréquentent la bibliothèque régulièrement !! Nous sommes dans la moyenne de la fréquentation nationale, mais nous pouvons augmenter sans problème, tous les habitants de Souternon sont les bienvenus ! Cela représente plus de 1 500 ouvrages empruntés par an.

5 bénévoles se relaient chaque mardi de 17h à 18h30 et le dimanche de 9h à 11h30 pour accueillir les lecteurs. Cela représente plus de 100 permanences par an !

2 animations ont aussi été organisées : un après-midi lecture en patois et en français : chaque conteur avait choisi des histoires, des haïkus (poésie japonaise), des textes, destinés à des âges variés, plus ou moins longs, mais toujours avec beaucoup d'humour. Les habitants ravis ont apprécié ce moment chaleureux, qui permet aussi de se rencontrer et de réentendre, pour les plus anciens, du patois local.

En avril a été organisée une exposition sur la forêt en collaboration avec la Marche des Coucous du Sou des Ecoles du RPI et la Médiathèque, celle-ci a été appréciée par les marcheurs d'une part, mais aussi par les élèves du RPI d'autre part, venus avec leurs professeurs dans la semaine participer à des questionnaires et à des jeux adaptés à leur niveau.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne année 2018, avec réussite dans vos projets.



Contes en patois, février 2017

PanneauPocket

Le nouveau lien entre les citoyens et les communes.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.



La solution mobile qui rapproche la commune de ses habitants.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



PanneauPocket est très simple d'utilisation, testez vous-même !

Pour télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone, recherchez PanneauPocket sur App Store ou Google Play ou flashez les QR Codes



Pour des habitants informés, prévenus, alertés !



INFORMEZ SIMPLEMENT VOS ADMINISTRÉS OU QU'ILS SE TROUVENT

A domicile, au travail, dans la rue, dans les transports, ou en déplacements à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent vos administrés sont toujours à portée de main sur leur téléphone.



UN DISPOSITIF GRATUIT POUR LES UTILISATEURS

L'usage de PanneauPocket est gratuit et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...



PREVEZ ET ALERTEZ VOS CITOYENS

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population.

Plus besoin de " passer devant le panneau fixe " pour voir les messages. Ils sont toujours dans la poche des citoyens



UN DISPOSITIF FACILE À UTILISER POUR TOUS

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune.

Des habitants informés où qu'ils se trouvent, des citoyens alertés ou avertis

les correspondants des journaux,

Le PROGRES – La TRIBUNE

Elisabeth VERNAY
" Prachaise "
42260 SOUTERNON
Tel : 04-77-65-54-65
Adresse mail : jeanlouis.vernay@orange.fr

Le PAYS

Bernard CHAFFANGEON
"La ChauX"
42260 SOUTERNON
Tel : 04-77-65-44-67
Adresse mail : nanardu42@orange.fr
(les articles devront être transmis à Bernard au plus tard le dimanche soir pour parution dans 'Le Pays ' de la semaine qui suit).



" PAYSANS de la LOIRE "

Laurent Bouiller
42260 SOUTERNON
Tel : 06.89.40.61.24
Adresse mail : l.bouiller@42.sideral.fr

Ouverture de la mairie au public :

- les mardis de 9 heures à 12 hrs.
 - les jeudis de 14 heures à 18 hrs.
 - les samedis de 9 heures à 12 hrs.
- Sauf le dernier samedi du mois.



Besoin d'informations ?

Contactez nous :
Par courrier à l'adresse suivante :
Commune de SOUTERNON
Mairie
31, Place de l'église
42260 SOUTERNON



04.77.65.54.56



souternonmairie@yahoo.fr



04.77.65.50.04

La déchèterie intercommunale

est située sur la zone d'activités de Pralong à St Germain Laval

Horaires d'été :

Lundi: fermé
Mardi: 13h30 - 18h
Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 18h
Jeudi: 13h30 - 18h
Vendredi: 13h30 - 18h
Samedi: 9h -12h et de 13h30 - 18h



Déchèterie

Horaires d'hiver :

Lundi: fermé
Mardi: 13h30 - 17h
Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 17h
Jeudi: 13h30 - 17h
Vendredi: 13h30 - 17h
Samedi: 9h -12h et de 13h30 – 17h
Déchèterie : 06 85 30 85 44

Services Publics

Centre de secours (Pompiers) : 18
S.A.M.U. Service Aide Médicale Urgent : 15
Gendarmerie : 17 ou 04 77 65 45 11
Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable : 04 77 65 48 75
Crèche Les Champiloups : 09 51 28 64 00
Relais des Assistantes Maternelles : 04 77 65 58 02
Trésor Public : 04 77 65 42 38
Syndicat des Eaux de la Bombarde : 04 77 65 40 64
Saur (distribution d'eau) : Service client : 04 69 66 35 00
- Urgences techniques : 04 69 66 35 09 ou N° indiqué sur votre dernière facture

Ramassage des ordures ménagères

Le Vendredi matin, 1 fois / Semaine
(Compétence communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable)

www.souternon.fr

Horaires

du dépôt de pain et épicerie* :

Mardi : 8 h 15 à 8 h 30

Jeudi : 9 h à 9 h 15

Dimanche : 8 h 30 à 9 h

Commandes possibles



Locations de la salle des fêtes :

- . Associations Souternoises :
- . 1 gratuité par année civile. Seule la consommation d'électricité sera facturée (0,10 € par kwh consommé)
- . par utilisation supplémentaire : 50€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh consommé)
- . Associations non Souternoises et particuliers :
- . Cas général : 190€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh)
- . Vin d'honneur (manifestation ne dépassant pas une demi-journée) : 55€ + les frais d'électricité (0,10€ par kwh consommé)
- . Réunion de famille après un enterrement : 50€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Un chèque de caution de 500 € sera établi lors de la réservation.

Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Il est demandé aux associations de retenir les salles communales au minimum un mois à l'avance.

La demande de location doit être faite par une personne physique.

Aucune location ne sera considérée comme définitive si elle est seulement demandée par téléphone ou par une personne intermédiaire.

Un contrat de location doit obligatoirement être établi en mairie, accompagné d'un chèque de caution (500€).

Une option nettoyage sera proposée au prix de 50€

(voir modalité en Mairie lors de la réservation)



Locations de la salle des mariages :

- . Manifestation organisée par des particuliers : 60€
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations Souternoises : gratuit
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations non Souternoises : 60€
- . Réunion de famille après un enterrement : 30€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation.

Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Cimetière communal

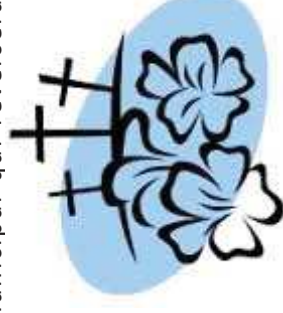
Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir:

- .les concessions perpétuelles
- .les concessions cinquantennaires
- .les concessions trentennaires

Le prix des concessions s'établit comme suit :

- .concessions perpétuelles : 1000€ par tombe, soit 2m²
- .concessions cinquantennaires: 500€ par tombe, soit 2m²
- .concessions trentennaires: 250€ par tombe, soit 2m²

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.



Carte électorale (gratuite)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :
- CNI* : en cours de validité
- Justificatif de domicile



Carte d'identité * C.N.I.
(gratuite – en carte de perte ou de vol :
Timbre fiscal 25 €)

Vous devez prendre RDV auprès d'une mairie habilitée* de votre choix.
Lors de la prise de RDV la mairie vous communiquera les pièces à fournir.
Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr

Attention, vous ne serez pas reçu sans RDV
Les délais pour obtenir un RDV peuvent être longs, prévoyez-le suffisamment à l'avance et soyez indulgent.

Pour rappel : Toutes les cartes délivrées après le 1er janvier 2004 sont valables 5 ans de plus.(sauf pour les voyages à l'étranger)

* Boën, Balbigny, Roanne, Feurs, etc .

Acte d'état civil

(1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse)

Demander par écrit à la Mairie de naissance, de mariage ou de décès.

- Préciser date, nom, prénoms et filiation.
Certaines communes proposent cette démarche en ligne, www.service-public.fr



* C.N.I : Carte Nationale d'Identité

Attention : ces formalités sont en cours de changement.



J'A 16 ANS, JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???

Recensement militaire (gratuit)

Se présenter à la Mairie du domicile le mois de son 16^{ème} anniversaire avec :
- CNI* : en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille de / des parents

Démarches administratives

Passeport

Majeur : **86€** - Mineur (de 15 à 17 ans) : **42€**
Mineur (de 0 à 14 ans) : **17€**

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie habilitée de votre choix (Boën ou Balbigny par exemple). Lors de cette prise de rendez-vous la Mairie vous indiquera les pièces à fournir.



Extrait de Casier Judiciaire

(1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse)

A demander par écrit en précisant : la date de naissance, vos nom et prénoms, et la filiation à l'adresse ci-dessous :

CASIER JUDICIAIRE NATIONALE

107, rue Landreau

44070 NANTES Cedex



Second Livret de famille (gratuit)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :
- CNI* : en cours de validité
- Justificatif de domicile





Saint-Étienne, le 10 janvier 2018

ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS pour les questions complexes.

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire vous informe que dans le cadre de sa stratégie d'accueil pluriel, et pour assurer une meilleure qualité de service à l'utilisateur,

Liste des services offrant un accueil sur rendez-vous :

| |
|--|
| SIP Saint-Étienne Nord |
| SIP Saint-Étienne Sud |
| SIP Saint-Chamond |
| SIP – SIE Feurs |
| SIP Firminy |
| SIP Roanne |
| CDIF Roanne |
| SIP Montbrison |

Un dispositif d'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous pour les questions complexes sera déployé pour tous les SIP (Service des impôts des particuliers) à compter du 1^{er} mars 2018 du département de la Loire.

L'objectif de ce nouveau dispositif d'accueil est d'éviter tout déplacement inutile et, lorsque ce dernier est nécessaire, d'offrir la possibilité de prendre un rendez-vous auprès du service afin d'éviter l'attente à nos guichets.

Ainsi, l'utilisateur sera-t-il reçu dans de meilleures conditions et l'examen préalable de son dossier et de sa question permettra de lui demander de se munir de toutes les pièces utiles à son règlement.

Pour bénéficier de la réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (rubrique « **contact** »), où ils peuvent, à tout moment, disposer des services en ligne et recueillir déjà de nombreuses réponses aux questions qu'ils se posent (via leur espace Particulier ou Professionnel). Ils pourront aussi prendre rendez-vous, le cas échéant, par téléphone ou au guichet des SIP du département.

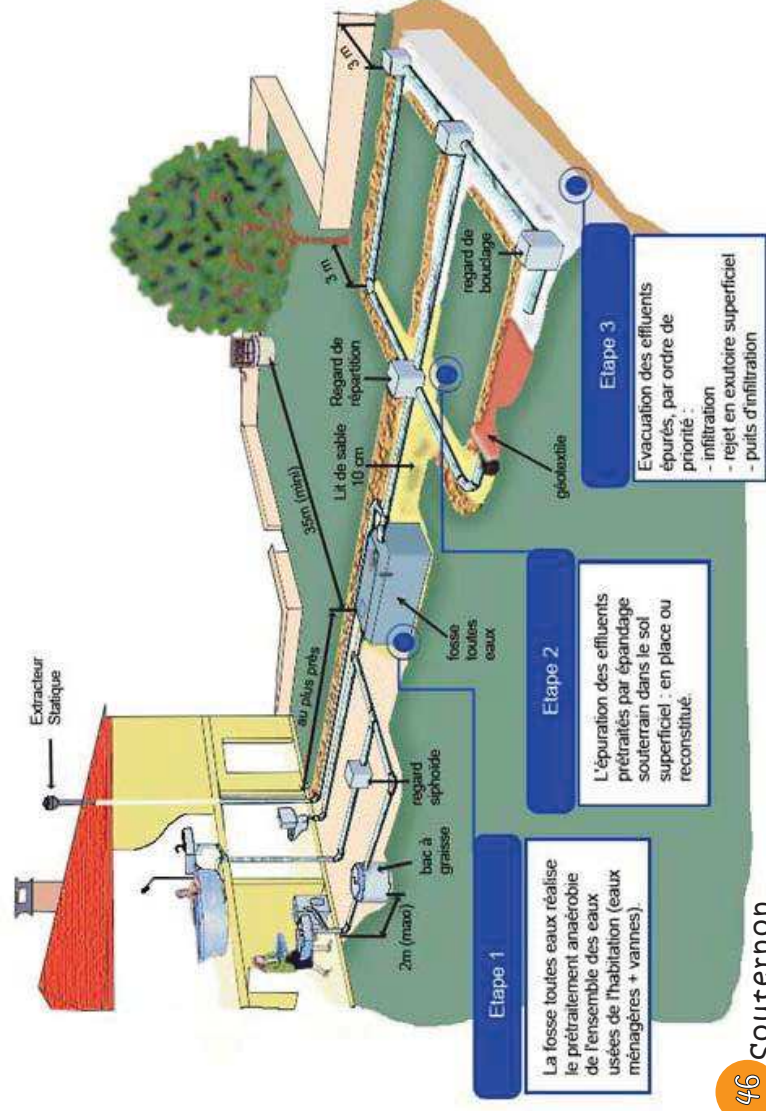
Assainissement Individuel (non collectif)

Des subventions sont désormais possibles pour la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a acté dans son nouveau programme d'intervention un dispositif qui permettra à certains particuliers de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur assainissement individuel à concurrence de 60% d'un montant maximum de travaux de 8 500 €. Cependant, l'ensemble des installations ne pourront être éligibles aux aides de ce dispositif.

Etudes, contrôles et réhabilitation de l'assainissement non collectif

Diagnostic de l'existant / état des lieux

Pour bénéficier de cette aide : vous devez signer une convention avec la collectivité compétente, mandatée par l'agence. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de votre collectivité, ou votre mairie.



Principe général

Une filière d'assainissement est constituée d'un ensemble de dispositifs réalisant les étapes suivantes :

- **Etape 1 : Le prétraitement anaérobie des eaux usées** : il a pour but de débarrasser les effluents bruts de leurs matières solides pour éviter le risque de colmatage du système de traitement. Cette étape est souvent réalisée par une fosse toutes eaux.
- **Etape 2 : L'épuration des effluents prétraités** : elle assure le traitement des eaux. Elle est réalisée soit dans le sol en place, soit dans un sol reconstitué.
- **Etape 3 : L'évacuation des effluents épurés** : elle se fait soit dans le sous-sol par infiltration, soit par un rejet vers le milieu hydraulique superficiel selon la filière de traitement utilisée.



Le tri sélectif des déchets ou collecte sélective consiste à séparer et récupérer à la source (chez l'habitant) les emballages de produits ménagers (alimentaires ou non) selon leur nature.

Les emballages recyclables sont séparés en 2 grandes familles : le verre d'un côté, les journaux-revues-magazines et les autres emballages (plastique, métal, carton...) de l'autre.

Consignes de tri par matériau applicables pour les colonnes :

Les emballages sont à déposer également dans les **colonnes jaunes**.



Les papiers concernés

Journaux, magazines, Publicités, prospectus, enveloppes, catalogues, annuaires, Courriers, lettres, impressions.

Attention !

Il est inutile de les comprimer, de les froisser ou de les déchirer. Les papiers souillés ne sont pas autorisés car ils pourraient conduire à ce que l'ensemble de la colonne soit refusée et déclassée en ordures ménagères. Les papiers spéciaux comme le carbone, l'aluminium, les radiographies, les papiers sulfurisés, les photos, les papiers peints et les mouchoirs sont interdits dans la colonne. Les radiographies et les papiers peints sont à déposer en déchèteries.

Attention !

Certains déchets en plastique vont dans votre bac d'ordures ménagères. Il s'agit des films en plastique, des barquettes (viennoiseries, viande...), des pots de yaourt, des bacs de glace...

Le verre est à déposer dans les colonnes vertes

Les déchets acceptés sont les bouteilles, flacons, bouchons, pots sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.

Attention ! Ne pas jeter dans cette colonne les flacons de verre ayant contenu des produits pharmaceutiques, les assiettes en verre, la porcelaine, les ampoules, casseroles en vitrocéramique, pots de fleurs, vitres, miroirs....

JANVIER

- Samedi 13 Théâtre de LACIM
- Dimanche 21 Voeux de la municipalité
- Vendredi 19 Concours de belote du RPI à Souternon

JUILLET

- Dimanche 1 Pétanque de la Buvette

AOÛT

- Samedi 4 / 5 / 6 Fête Patronale (du samedi au lundi)

FEVRIER

- Samedi 17 Concours de belote de la Chasse
- Dimanche 19 Course nature à Grézolles (château d'Aix)

MARS

- Vendredi 23 Vente de Cakes du RPI à Grézolles

AVRIL

- Dimanche 1 Tripes de la Chasse
- Dimanche 8 " Marche des Coucous " à Grézolles.

MAI

JUIN

- Dimanche 10 Vide Grenier du Comité des Fêtes

SEPTEMBRE



OCTOBRE

NOVEMBRE

- Dimanche 18 Concours de belote du CCAS

DECEMBRE

Fertilisation du Jardin

Qu'est-ce que la fertilité d'un sol ?

C'est " la capacité du sol à satisfaire les besoins nutritifs des plantes " .

Pourquoi fertiliser le sol ?

Fertiliser, c'est nourrir ses plantes, donc leur apporter en quelque sorte de la nourriture. Mais attention : cela ne doit être envisagé que si la plante ne trouve pas ce dont elle a besoin dans le sol. En principe, un végétal devrait se débrouiller tout seul... Une plante ne dépérit jamais lorsqu'elle manque d'engrais : au pire, elle cesse de pousser

Comment ?

Traditionnellement on fait un ajout important de matières organiques une fois par an. Le plus souvent en automne, mais c'est aussi possible de le faire au printemps. Si l'apport est suffisant, aucune fertilisation ne sera nécessaire le reste de la saison.

Pour cela on utilise du compost confectionné avec les divers restes de cultures et déchets de cuisine. Mais il est rare que cela soit suffisant et il est souvent nécessaire de faire un complément avec du fumier et/ou d'autres matières organiques récoltées ça et là : tontes de pelouse, feuilles d'arbres, etc.

Une fois composté plusieurs mois, ce compost mûr est répandu sur la surface du potager quelques semaines avant l'implantation d'une culture. Il peut aussi être ajouté avant la culture d'un engrais vert.

Les bons gestes

Le mulch, une couche de matériaux étendue sur le sol.

2 catégories : les mulch qui améliorent le sol en lui apportant des choses. Et les mulch qui n'apportent rien au sol mais qui le protègent. Dans la première catégorie, on retrouve tout ce qui est organique : paille, foin, tonte d'herbe, BRF (Bois Raméal Fragmenté) par exemple. Pour la seconde, ce qui n'apporte rien au sol, on trouve tous les mulch minéraux ou industriels : bâches, galets, etc.

" 1 mulch vaut 10 arrosages "



Associer et mélanger les plantes

L'association de certaines plantes entre elles permet d'obtenir de belles récoltes et d'avoir un beau jardin potager en aidant le jardinier à limiter voire éviter l'utilisation d'engrais chimiques et pesticides.

Quelques exemples d'association de plantes au jardin

L'ail éloigne les insectes en général. Il s'accorde avec les carottes, betteraves, fraisiers et tomates. Ne jamais planter d'ail près des choux, haricots et pois.

L'**aneth** protège les carottes et concombres. N'hésitez pas à les planter ensemble.

Le **basilic** est un fort répulsif des mouches et moustiques. Il s'associe parfaitement avec les tomates, asperges, poivrons, piments, aubergines.

La **bourrache** attire les abeilles, fait fuir les limaces, réduit les doryphores, éloigne les vers des tomates. Elle est appréciée des pommes de terre, courgettes, choux, fraisiers, tomates.

La **capucine** attire les pucerons (il vous suffira ensuite d'arracher les capucines et de les brûler), éloigne les punaises des courgettes et citrouilles. Elle s'accommode avec les radis, courgettes, choux, tomates.

Le **cerfeuil** réduit l'invasion des limaces.

La **lavande** éloigne les pucerons.

Les **oeillets d'Inde** protégeront la plupart de vos plantes (pommes de terre, tomates, asperges, haricots, choux) des insectes nuisibles. A planter en bordure de votre jardin.

Le **thym** éloigne les mouches blanches, protège les choux et brocolis.

Utiliser l'eau bouillante de cuisson

pour éradiquer herbes, mousses, liseron ... sur les dalles d'une allée, d'une terrasse Souternon



Esteban Henriques, Clara Delorme, Baptiste Michaud, Timéo Gaudard



Eugénie Thévenet,
Laly Henriques,
Océane Marcoux



Apolline Burrelier (20),
Loïc Vernay (20),
Anais Vernay (25)



Johanna Henriques,
Johanna Michaud



Raphaël Thomas, Mickaël Bourg



45 ANS

Odile Thomas,
Nathalie Bourg,
Elisabeth Vernay,
Laurent Guillaume



60 ANS 70 ANS 80 ANS

Olivier Chaux,
Dominique Oblette,
G rard Pion,
V ronique Bourg

55 ans!!



75 ans

85 ANS



H l ne Mond re (75), Robert Vernay (85), Lucette Vernay (75)



M.Labour  (80), Germaine Combrisson (60), Mme Dumas (70), Andr  Curtil (80)

Odette D goutte (65), Guyl ne Coudour (55),
Annie Brunelin (65)
Claude Dallery (65), Fernand Combrisson (65)

65 ans

Fête

DES CLASSES



de 5 ans

1475

à 85 ans

Années(C'est la totalité de toutes ces années de vie pour Souternon)

La fête des classes a eu lieu le 10 septembre 2017, à la salle des fêtes de Souternon (Gérard Pion était le président et Raphaël Thomas le trésorier)